

## Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

**Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif**

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

### Identité du logeur

*A compléter lisiblement par le logeur SVP*

Madame  Monsieur

Prénom et Nom :	
Domicile du logeur (rue et N°) :	
NPA et localité :	
N° tél. (fixe/mobile) :	
E-mail :	

**atteste que la/les personne-s mentionnée-s ci-après résident  
de manière effective dans le logement ci-dessous:**

### Adresse du logement occupé par le-s sous-locataire-s :

Rue et N° :					
NPA et localité :					
Etage		Nombre de pièces :		N° EWID si connu	

L'hébergement est-il  **gratuit** ou, au contraire,  **payant** ?

### Personne-s hébergée-s

Nom et prénom	Né-e le	A emménagé le :	N° tél. (fixe/mobile) :

Date :

Signature **du-des logeur-s** :

Signature du conjoint-e :

**\*Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise.**

### Annexes :

- copie du bail à loyer
- pièce-s d'identité du/des logeur-s
- pièce d'identité du logeur vérifiée au guichet
- copie de pièce d'identité détruite après vérification
- validation écrite de la gérance ou du propriétaire**

Validation de la gérance